



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 169-2023

ARRÊTÉ INTERDISANT L'ACCÈS AU CITY STADE ET AU TERRAIN MULTISPORTS

Arrêté n°2023-066A

Le maire de Montauban-de-Luchon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu le décret n°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux,

Vu la demande de l'entreprise **LACAVE** en date du 8 septembre 2023,

Considérant que les travaux de rénovation du grillage du terrain multisports présentent un danger pour l'utilisateur,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés sur le territoire communal,

ARRÊTE

Article 1 : Le City Stade et le terrain multisports seront fermés et leur accès sera interdit au public, à compter du lundi 11 septembre à 8h00 jusqu'au mercredi 13 septembre 2023 à 8h00.

Article 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site, une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bagnères de Luchon, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTAUBAN-DE-LUCHON

Le 08 septembre 2023.

Pour le Maire empêché,
Le 2^{ème} adjoint,
Laurent GAYS.



Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 08/09/2023